

D2026-019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le huit du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 01 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, LEHOURS Catherine, BEDEL François, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, SCHOENIG Leila, PUYFAGES Aurélien, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, VIAL Louis, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :
MERCIER Sophie à SOLOIS Frédéric
MANSOUR Lionel à FRANCK Hugo
BOISSERIE René à JARLIER Marie-Anne
POINAS-FREYDEFONT Clémence à ROQUIER Samuel
DE DONNO Aurélien à SEBBANE Nadia
BIGOURET-DENAES Christine à VIAL Louis

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; M. PUYFAGES Adrien a été désignée pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

OBJET : Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Hugo FRANCK, Maire

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection à main levée ou à bulletin secret, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS. Le Conseil municipal décide de voter à main levée.

Monsieur le maire précise qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

D2026-019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la liste suivante :

Elus du Conseil municipal
Marie-Anne JARLIER
Samuel ROQUIER
Sophie MERCIER
Véronique THOREAU
Philippe JOUFFRET
Louis VIAL

Pour information, il donne la liste des personnes qu'il entend nommer :

Nommés - Personnes « extérieures »
UDAF : Corinne GREGOIRE
Ateliers bénévoles : Sylvia CARDENAS
CASPAR : Jacqueline BUONOCORE
ADAPEI : Michèle AUBAGNAC
Relais Malakoff-Mederic : Michel FREY
Secours Catholique : Claudine ALBARET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour la liste proposée.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hugo FRANCK



Adrien PUYFAGES,

Secrétaire de séance